

COMMUNIQUÉ SUR LES *CONVERSATIONS BILATÉRALES*
ENTRE LES DÉLÉGATIONS DU SAINT-SIÈGE ET DU PATRIARCAT DE MOSCOU

Cassano dette Murge, (Bari), 7-8 mai 1997

Les 7 et 8 mai 1997, dans le cadre des accords conclus précédemment, s'est tenue à Bari (Italie), où sont conservées les reliques de saint Nicolas le Faiseur de miracles, archevêque de Myra en Lycie, l'habituelle rencontre bilatérale entre les délégations du Saint-Siège et du Patriarcat de Moscou, conduites respectivement par le Cardinal Edward Idris Cassidy, Président du Conseil pontifical pour la promotion de l'unité des chrétiens, et par Son Éminence Kirill, Métropolitain de Smolensk et Kaliningrad, Président du Département pour les relations ecclésiastiques extérieures du Patriarcat de Moscou. Des représentants de l'Église orthodoxe ukrainienne et de l'Église grecque-catholique en Ukraine occidentale et en Transcarpathie avaient été invités à participer aux conversations.

La rencontre avait lieu à la date commémorant la translation des vénérables reliques miraculeuses de saint Nicolas le Faiseur de miracles, de Myra en Lycie à Bari. Les deux délégations ont assisté aux cérémonies consacrées à cet événement mémorable.

Un large éventail de questions liées aux relations entre grecs catholiques et orthodoxes en Ukraine ont été abordées au cours de la réunion.

1. Les deux délégations ont affirmé la nécessité d'activer les efforts en vue de la réconciliation et d'extirper toute forme de violence, physique, verbale ou morale. « La première démarche à faire est de mettre un terme à tout ce qui peut entretenir la discorde, le mépris et la haine entre les Églises » (SI, n. 83 [1993/11], p. 101, *L'uniatisme, méthode d'union du passé, et la recherche actuelle de la pleine communion*, Document de la Commission mixte internationale pour le dialogue théologique entre l'Église catholique et l'Église orthodoxe, Balamand, 1993, n. 21).

2. À propos des nombreuses questions qui se posent entre les fidèles des deux Églises sur la signification et le sens de la Déclaration de Balamand, des deux côtés on a fait remarquer qu'il serait opportun d'entreprendre une analyse théologique détaillée des aspects ecclésiologiques et pastoraux qui sont à la base du document. La Déclaration de Balamand ne devrait pas devenir un facteur de nouvelles divisions entre les fidèles de nos Églises.

3. Les deux parties ont souligné qu'il était inadmissible que des expressions empreintes d'esprit nationaliste ou d'intolérance confessionnelle apparais-

sent dans les médias, surtout dans la presse ecclésiastique, et elles demandent aux fidèles des deux Églises de s'abstenir de toute déclaration acerbe ou insultante. « Plus encore, l'éthique évangélique demande que l'on s'abstienne de déclarations ou de manifestations susceptibles de perpétuer un état conflictuel et de nuire au dialogue » (*ibid.*, p. 102, n. 28).

4. Il a été convenu que l'on chercherait à résoudre les problèmes selon les règles ecclésiastiques et par des méthodes chrétiennes, en évitant toute intervention de tiers qui ignorent souvent les principes de liberté et de droits religieux, et qui pourraient avoir leurs propres intérêts matériels ou politiques. En effet, dans sa Première épître aux Corinthiens, saint Paul invite ses frères chrétiens à s'efforcer de résoudre eux-mêmes leurs problèmes dans un esprit de fraternité chrétienne (cf. *1 Co* 6, 1-10).

5. Les deux parties ont examiné plusieurs situations préoccupantes, en particulier à Ivano-Frankivsk et à Lviv, et ont manifesté l'intention de rechercher d'urgence une solution.

6. Dans des situations difficiles, qui sont liées à la division des lieux de culte et des propriétés ecclésiastiques, en particulier là où, dans un même endroit, il n'y a qu'une seule église et deux communautés, l'une orthodoxe et l'autre grecque-catholique, d'importance numérique différente, les deux parties recommandent que soit appliqué le principe majoritaire, ainsi qu'il avait été convenu par les délégations du Saint-Siège et du Patriarcat de Moscou en 1990.

7. Dans le but de surmonter les obstacles qui s'opposent à une coexistence pacifique, et de proposer, là où il est possible de le faire, des solutions mutuellement acceptables, les deux parties recommandent que l'Église orthodoxe ukrainienne et l'Église grecque-catholique en Ukraine instituent un groupe mixte de travail sous la présidence de deux évêques, un de chaque Église.

Il est particulièrement important d'alléger les tensions en Ukraine en vue de normaliser les relations entre orthodoxes et catholiques au moment où, de part et d'autre, on se prépare à célébrer le Grand Jubilé de la venue sur terre du Christ Sauveur. Que le Seigneur lui-même veuille nous y aider grâce aux prières de sa Mère très pure et de saint Nicolas le Faiseur de miracles.